



Compte rendu du conseil municipal

Du vendredi 27 novembre 2020

Présents : DUBOIS Alban, DESPLAN Jean-Michel, DESPLAN Henry, CAMUS Sylvain, FABRE Henry-Pierre, AYOURAZ Chantal et FORTIS Régine.

Absents excusés :

CAMUS Sylvain, donne procuration à Mr FABRE Henri-Pierre

DESPLAN Jean-Michel, donne procuration à Mr DESPLAN Henri

Secrétaire de séance : Chantal Ayouz

17h30 ouverture de séance.

Monsieur le maire demande au conseil le rajout des délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Adhésion au PNR
- Lots coupe affouagère suite à la tempête Barbara
- Ouverture d'une piste de parcours nordique et de ski de fond

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2020 :

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

Délibérations :

1. PNR : Parc National Régional Comminges Barousse-Pyrénées

L'adhésion pour 2019 et 2020 est fixée à 99€ par an.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

2 Lots de la dernière coupe affouagère

Suite à la tempête BARBARA, au Col de l'Artigascou plus de 1000 m³ de bois sont par terre.

90 tonnes de hêtre sont dédiées en bois d'affouage et réservées pour les habitants.

Le Conseil Municipal décide de constituer des lots de 5 stères pour les résidents.

Le coût des travaux forestiers étant important le conseil municipal fixe à 30€ la stère. Le métrage et l'attribution des lots sera fait par un agent de l'ONF.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

3 Ouverture d'une piste de parcours nordique et de ski de fond

Cette période difficile pour les commerçants de la station du mourtis et de l'ensemble du territoire, nous incite à favoriser et proposer d'autres activités tels qu'un parcours nordique et de ski fond.

Le conseil municipal autorise la station du mourtis à ouvrir et sécuriser la piste du Gouté deth terme au col de l'artigascou.

Une boucle faisant le tour de Montgijole est à l'étude administrative, technique et sécuritaire par l'ensemble des acteurs.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

4 Assurances Journées Citoyennes

Nouveau contrat avec GROUPAMA, à partir de Janvier 2021

Afin d'assurer les bénévoles lors des journées citoyennes, nous établirons une convention globale signée de chaque participant, lors de chaque évènement.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

5 Protection Incendie à LABACH de Melles : SACOSTE

Les habitants du secteur de Sacoste étant favorables à une démarche expérimentale de protection incendie par une mise à disposition d'une dizaine de chevaux Merens pour l'entretien du territoire, ces équidés destinés à l'élevage seront sur zone d'avril à novembre. Le samedi 28 Novembre 2020, un broyage a été organisé par la CUMA de la chambre d'agriculture sur les parcelles en friche avec un broyeur, afin d'établir des coupe-feux.

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.

Les pompiers effectueront un brûlage dirigé dans les semaines à venir.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

6 Réserve eau /défense incendie

Nous n'avons pas de réserves d'eau suffisantes pour protéger la commune. 2 parcelles sont à l'étude pour la réalisation de bassins ouverts, un sur le secteur de Laguade l'autre sur le secteur de Labach

Possibilité de réserve d'eau à LABACH, en agrandissant le Bassin à truites communal au bord de la route. Il s'agit de la Parcelle B1246, pour 218 m². Des travaux de maçonnerie et de terrassement seront à effectuer.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

5. Nettoyage des chemins

Le Conseil Municipal prend une délibération concernant la récupération du bois lors du nettoyage des routes et chemins.

Dans le but de faciliter l'entretien et l'ouverture des chemins communaux, notamment à cause des arbres tombés à chaque coup de vent ou sous le poids de la neige. Le bois couché sur les chemins communaux, revient de fait, à la personne qui tronçonne et nettoie. Le conseil municipal autorise les personnes qui nettoient, à récupérer les bois gratuitement. Il convient de signaler à la mairie le début des travaux. Les personnes doivent être assurées à titre personnel et utiliser pour les travaux de tronçonnages les équipements de protection individuel adéquats.

Pour l'entretien de la route forestière du col de l'artigascou au plan du Rey, une convention doit être établie avec les familles Boucheron et Cotillon.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

7. Coût entretien route forestière

La commune de Boutx demande une participation financière à hauteur de 2000€. Les camions qui enlèvent le bois du JARRUS issu de la tempête via BOUTX LE MOURTIS, abîme la route. La commune doit participer à la réparation de cette route.

Montant global estimé à 8000€ pour l'entretien de cette route forestière.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

Il convient d'ores et déjà de réfléchir sur l'utilisation de cette route forestière coté Melles, le sujet sera traité courant 2021 vraisemblablement sous la forme d'un référendum.

8. Classement du plateau d'Uls en Zone ENS (Espace Naturel Sensible)

Le but est d'obtenir des fonds afin de rénover nos cabanes pastorales et améliorer la sécurité sur le chemin d'ULS.

Il s'agit de promouvoir et d'entretenir cet espace. Ce classement a également pour but d'accompagner l'activité pastorale. Le Conseil Départemental est habilité à créer et subventionner ces ENS à hauteur de 70%.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

9. Secrétaire de mairie

La nouvelle secrétaire de mairie sera employée statutairement, à partir du 1^{er} Janvier 2021.

A compter de mardi 1^{er} Décembre 2020, les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie sont :

- Lundi de 8H30 à 11H30
- Mardi de 14H00 à 17H00
- Vendredi de 8H00 à 12H00

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

10. Modification des statuts du Syndicat TV Communication Barousse

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat TV Communication Barousse.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

11. Vente parcelle communale C361

Deux personnes ont candidaté au plus offrant avec une lettre de motivation pour acquérir cette parcelle constructible sur le haut du village. A proposition égale pour un montant de 8000€, le choix d'une famille avec des enfants souhaitant s'investir avec assiduité dans vie collective du village est retenue.

Le conseil municipal délibère, vote et approuve à l'unanimité

12. Questions Diverses :

Des propriétaires héritiers souhaitent donner une maison en ruine au centre du village à la commune.

Les renseignements sont en cours sur le plan administratif pour acquérir ce bien.

Mr Le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal, pour son dévouement et son enthousiasme, au service de la collectivité Melloise.

21h00 fin de séance.

Alban Dubois
Maire de Melles

